



Important Request to all Police Services regarding up-coming Lawful Access Legislation

January 4, 2012

As you know, the Government of Canada will likely be introducing lawful access bills early in 2012.

The Law Amendments Committee (LAC) and the Lawfully Authorized Electronic Surveillance (LAES) sub/committee have held the lead for the CACP over the past 12 years as we urged successive governments to enact this type of legislation. There is much support across parliament for these Bills however, there are some significant critics of the Bills and the LAC and LAES are busy advocating on your behalf to both inform the public and answer criticism.

One criticism directed from civil liberties and privacy advocates is that the burden by the police to demonstrate the need this legislation has not been met. While we are confident we have made our case to government, it remains important that we make our case to Canadians as a whole. This is especially important in the area of access to subscriber information or what is commonly referred to as "Customer Name and Address" (CNA). The Bill will contain a provision which permits certain designated police officers to compel Internet Service Providers and Telecommunications Service Providers to produce this type of information upon demand and without a warrant. There is also an audit requirement in place with regard to reporting back to government when such requests for information are made. Although the present state of the law is that such information does not require a warrant and can be provided to police voluntarily, the experience by your investigators is that compliance with requests is inconsistent and at times obstructionist.

This Bill is a key tool needed to rectify this problem but has attracted criticisms based primarily on misinformation. The CACP is working hard to counter this misinformation with key examples of the importance of timely and consistent access to CNA by the police. *To that end, the LAC has asked the Planning, Research and Audit Section of the Vancouver Police Department to coordinate the collection of actual examples where access to CNA has either provided an effective and important aspect to an investigation or, in the alternative, where refusal by a company to provide the information has hindered an investigation or threatened public safety.*

We are aware that a similar request was made approximately 2 years ago, but the report written at that time lacked a sufficient quantity of good examples. We recognize that some of these examples provide confidential operational information and your investigators are therefore reluctant to share the details. However, this type of information is key to countering ill-informed criticism. It is imperative that we gather examples that can support the need for this legislation in the eyes of government, privacy groups, media, police and especially the public. The seriousness of this cannot be understated. We are therefore seeking your support in gathering this information by instructing your members on the vital importance of providing the information to help bring these Bills into law. This, while also finding a way to protect operational information and at the same time allowing us to inform the public and other stakeholders.

We would respectfully ask that you direct the appropriate persons in your organization to assist on a priority basis by January 20, 2012. All that is required is written response, either in the form of an e-mail message or a document attached to an e-mail.

The contacts at the Planning, Research and Audit Section of the Vancouver Police Department to reply to are:

Kristie McCann
Strategic Planning and Policy Advisor
Planning, Research & Audit Section
Vancouver Police Department
604-717-3480
kristie.mccann@vpd.ca

Sincerely,

*Warren Lemcke
Deputy Chief Constable
Investigation Division
Vancouver Police Department
604-717-3089*

Demande importante à tous les services de police au sujet des projets de loi sur l'accès légal

Le gouvernement du Canada présentera probablement des projets de loi sur l'accès légal au début de 2012.

Le Comité sur la modification des lois (CML) et le Sous-comité de la surveillance électronique légalement autorisée (SLEA) ont assumé l'initiative des efforts déployés par l'ACCP depuis 12 ans pour presser les gouvernements successifs d'adopter ce genre de mesures législatives. Celles-ci jouissent d'un vaste appui au Parlement, mais il y a aussi certains opposants importants. Le CML et le SLEA s'emploient en votre nom à informer le public et à répondre aux critiques.

Une des critiques formulées par des défenseurs des libertés civiles et de la vie privée est que les instances policières n'ont pas satisfait au fardeau de la preuve qui leur incombe pour démontrer la nécessité de ces mesures législatives. Nous estimons avoir convaincu le gouvernement, mais nous devons aussi convaincre le public canadien. Il importe en particulier de le faire au sujet des renseignements concernant les noms et adresses des abonnés (NAA). Les projets de loi contiendront une disposition permettant à certains agents de police désignés de contraindre les fournisseurs de services Internet et fournisseurs de services de télécommunication de communiquer ce genre de renseignements sur demande, sans mandat. Il y aura aussi une exigence en matière de vérification, selon laquelle ces demandes de renseignements devront être signalées au gouvernement. Selon l'état actuel de la loi, ces renseignements peuvent déjà être demandés sans mandat et ils peuvent être communiqués à la police à titre volontaire. L'expérience de vos enquêteurs démontre toutefois que ces demandes suscitent des réponses variables et parfois de la résistance.

Ces mesures législatives sont un outil essentiel pour rectifier ce problème. Elles ont été critiquées principalement en raison d'une mauvaise information. L'ACCP s'efforce d'y parer en présentant des exemples probants de l'importance que revêt un accès rapide et généralisé de la police aux NAA. *Dans cette optique, le CML a demandé à la Section de la planification, de la recherche et de la*

vérification du Service de police de Vancouver de coordonner la collecte d'exemples réels où soit l'accès aux NAA a été un atout efficace et important dans une enquête, soit le refus d'un fournisseur de services de communiquer les renseignements a entravé une enquête ou menacé la sécurité publique.

Nous savons qu'une démarche semblable a été entreprise il y a environ deux ans, mais le rapport qui en a découlé ne comportait pas un nombre suffisant d'exemples décisifs. Nous savons aussi que certains exemples peuvent révéler des renseignements opérationnels confidentiels et que vos enquêteurs sont par conséquent réticents à en communiquer les détails. Pourtant ce genre d'information est nécessaire pour parer aux critiques mal informées. Il est impératif que nous réunissions des exemples démontrant la nécessité de ces mesures législatives aux yeux du gouvernement, des groupes voués à la défense de la vie privée, des médias, de la police et, surtout, du public. Cette question est de la plus haute importance. Nous sollicitons donc votre concours afin de réunir cette information, en vous demandant d'indiquer à vos membres qu'il est vital de fournir les renseignements voulus pour aider à faire adopter les projets de loi. Il est entendu qu'il importe de protéger les renseignements opérationnels tout en nous donnant les éléments voulus pour informer le public et les autres parties intéressées.

Nous vous demandons de bien vouloir charger les personnes compétentes au sein de votre organisation de communiquer les renseignements voulus, à titre prioritaire, au plus tard le 20 janvier 2012. Veuillez répondre par écrit, sous forme soit de message de courriel, soit de pièce jointe à un courriel.

Les coordonnées de votre interlocuteur à la Section de la planification, de la recherche et de la vérification du Service de police de Vancouver, à qui vous pouvez adresser votre réponse, sont les suivantes :

Kristie McCann
Conseillère en planification stratégique et politiques
Section de la planification, de la recherche et de la vérification
Service de police de Vancouver
604-717-3480
kristie.mccann@vpd.ca

Cordialement,

*Warren Lemcke
Chef adjoint
Division des enquêtes
Service de police de Vancouver
604-717-3089*